

Directeur du Centre Hospitalier De Quimperlé Monsieur MOREL E. 29300 Quimperlé

Objet : Préavis de grève reconductible à partir du 12 octobre 2010

Monsieur le Directeur,

Conformément à l'article L2512-2 du Code du Travail, nous vous informons que notre syndicat a décidé de déposer un préavis de grève reconductible pour les personnels du CH de Quimperlé à compter du :

## Mardi 12 Octobre 2010

En effet, si nous reconnaissons le très large succès des dernières journées d'action, nous percevons actuellement qu'il est nécessaire d'amplifier le mouvement si le gouvernement ne change pas d'attitude.

De notre point de vue, cet engagement indispensable ne peut se faire que dans la foulée du 12 et doit aboutir au retrait du projet de loi et à l'ouverture de réelles négociations pour garantir un système de retraite par répartition juste et pérenne.

La CGT a fait des propositions en ce sens.

L'objet de ce préavis reconductible est de permettre à tous les salariés du CH de Quimperlé de participer aux différentes actions qui seront proposées dans les suites du 12 octobre 2010.

Certain que vous comprendrez les motivations de cette décision.

Veuillez croire, Monsieur Le Directeur, à notre attachement à la qualité du service public hospitalier.

**Didier QUEMAT** 

Secrétaire Général du Syndicat CGT